



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2010  
Ligue Bretagne de Voile

Larmor Plage le 19 mars 2011

Après l'accueil des membres des différentes structures par le Secrétaire Général, **Eric Tranvouez** rappelle les procédures de votes, la séance débute à 10h15 sous la présidence de **Michel Kerhoas**.

**Eric Tranvouez** salue la présence de :

Messieurs **Daniel Gilles**, Vice-président du Conseil Régional chargé des Sports, **Henry Bacchini**, Vice-président de la FFVoile, **Jean Kerhoas**, Vice-président de la FFVoile, **Jean-Léopold Coppe**, Directeur ENVS, **Bruno Le Breton**, Président du CDV 29, **Pierre le Boucher**, Président du CDV 22, **Denys Sacre**, Président du CDV 35 **Gérard Longeat**, Président du CDV 56..

Excusés :

Madame **Annick Portes**, Directrice DDJSCS 56, Messieurs **Jean-Yves Le Drian**, Président de la Région, **Christian Caradec**, Directeur DRJSCS, **Lucien Thomas**, Président du CROS.

A 10h30, l'Assemblée Générale dispose de 99 délégués présents ou représentés. 97 sont issus des Associations et 2 des Etablissements.

**Michel Kerhoas** remercie **Victor Tonnerre**, maire de Larmor Plage et **Noël Dahirel**, adjoint, pour leur accueil.

**Rapport moral et bilans des activités par Commissions.**

L'an dernier, à LANDERNEAU, je me félicitais, en votre nom des excellents résultats en termes de chiffres de la LIGUE BRETAGNE DE VOILE en 2009.

Vous avez fait encore mieux en 2010 puisque :

- En 2009 nous enregistrons une progression de 2,71 % de l'ensemble des titres et qu'en 2010, l'augmentation est de 4,07 % (de 69.703 à 72.543)

Mais, autre satisfaction, cette majoration se retrouve sur l'ensemble des licences :

+ 3,92 % en licences enseignement (de 56.798 à 59.131 passeports voile Bretagne), alors que les chiffres nationaux ne progressent que de 0,8 %, notre pourcentage par rapport à l'ensemble des titres de la FFVoile passant à 29,55 %,

+ 0,12 % en licences sportives adultes (de 9.718 à 9.730),

Et + 15,53 % en licences sportives jeunes (de 3.187 à 3.682).

Les résultats de nos jeunes dans les championnats de France sont en très forte progression par rapport aux deux dernières années puisque nous pouvons nous enorgueillir de 17 titres de champions et de 59 podiums.

Les meilleurs voileux bretons représentent 29 % des espoirs et 36 % des athlètes de haut niveau de la Fédération française de voile.

Ces performances sont à mettre à votre actif, à vous tous qui formez la Ligue Bretagne.

MERCI A VOUS.

Avant d'aborder le détail des travaux des commissions, je voudrai mettre en parallèle les excellents résultats détaillés ci-dessus avec les questions que nous nous devons de nous poser pour rendre notre sport encore plus attractif et pour le plus grand nombre.

Quelques questions sur lesquelles nous reviendrons :

1.- comment expliquer qu'au moment où le nombre de licences jeunes augmente, celui des labels Ecole de sport (60) reste en retrait de notre meilleur score (64 en 2006 et 2007), que le nombre de labels Equipe de club est le plus faible depuis 2006 avec 33 contre 37 en 2007 et 2008, ou que globalement le nombre de participants à nos championnats de bassins, départementaux ou régional diminue d'année en année ;

2.- le sport voile est un sport dit « à matériel » donc coûteux à mettre en œuvre, même si le terrain de jeu est gratuit.

L'ambition des fondateurs de la Ligue de Bretagne, il y a plus de 20 ans maintenant était de faire de la voile le SPORT NATUREL DES BRETONS. Force est de constater que, si nous avons progressé en qualité et en quantité, nous sommes encore loin de cet objectif alors que nous avons pendant toutes ces années bénéficié de l'aide des collectivités locales, intercommunales, départementales, régionale et de l'aide de l'Etat.

Dans le contexte économique actuel, nous devons, en dirigeants responsables nous interroger sur la poursuite de cet objectif en tenant compte :

-de la réduction des aides publiques aujourd'hui affichée au niveau des départements mais que l'on retrouve également au niveau de certaines collectivités,

- du positionnement de l'Etat sur l'aide au haut niveau, laissant, par voie de conséquence aux ligues, aux comités départementaux et aux clubs, avec l'aide des collectivités locales, départementales et régionale, la prise en compte des filières d'accès à ce haut niveau.

3.- des contraintes nouvelles pour les organisateurs de manifestations nautiques découlant des textes NATURA 2000 ; nous avons été vigilants au cours des derniers mois et particulièrement impliqués auprès de NAUTISME EN BRETAGNE pour faire en sorte que les dispositions prises soient aussi légères que possible. **Bertrand Nardin** y reviendra après le compte-rendu des commissions sportives.

Nous allons maintenant aborder dans le détail les différents domaines et secteurs qui forment la Ligue Bretagne et pour cela je laisserai la parole à ceux qui les animent :

**POUR LE DEVELOPPEMENT**

**Patrick Bernard**

*Confer doc AG.*

Questions ?

La proposition fédérale sur le E.COMMERCE est un sujet d'actualité sur lequel **Jean** reviendra certainement lors de son intervention ou maintenant ?

Je voudrai, à ce point de l'assemblée et après l'intervention de **Patrick**, vous faire état du courrier que j'ai adressé fin janvier au Président de la Fédération française de Voile, Monsieur **Jean Pierre Champion**. Je vous propose de vous en lire le texte :

« Monsieur le Président, mon cher Jean Pierre,

Dans un contexte national plutôt morose si j'en crois les chiffres nationaux des licences enseignement de la F.F.Voile (+ 0,8 % entre 2009 et 2010), la Ligue Bretagne et les centres nautiques bretons ont rempli leur contrat puisque nos chiffres progressent sur la même période de 4,96 % de 53.217 à 55.855, hors associations nationales.

Depuis de très nombreuses années, cet engagement des centres nautiques était accompagné et soutenu par la F.F.Voile avec les moyens que lui apportaient les partenaires du secteur développement. Vous nous avez confirmé qu'ORANGE avait abandonné ce partenariat et qu'à ce jour, il n'était pas prévu de cofinancement en direction de nos prescripteurs que sont les clubs de la F.F.Voile et particulièrement, pour ce qui me concerne, les structures bretonnes.

Certaines, ayant eu vent du départ d'ORANGE se sont déjà inquiétées auprès de la Ligue, de l'avenir de ces cofinancements. Vous nous avez laissé entendre au dernier Conseil des ligues que vous aviez bon espoir de trouver au cours de l'année 2011, un nouveau partenaire à hauteur du budget précédent.

Dans l'attente de la confirmation de cette « future » bonne nouvelle, je vous suggère de nous pencher sur ce problème en tentant de trouver une solution d'attente montrant à nos clubs que la

F.F.Voile et ses structures déconcentrées/décentralisées sont conscientes de leur engagement et de la nécessité de le soutenir.

Voici la nature de la proposition que je vous fais à titre personnel ne m'étant pas concerté avec les élus et techniciens de la Ligue sur le sujet, pas plus qu'avec les Comités Départementaux bretons.

Si l'on fait abstraction des documents pédagogiques, des documents relatifs aux journées du jeune régatier, les E.F.V. bretonnes ont, en 2010, bénéficié de cofinancements à hauteur de 73.000 € qui ont financé 720 objets divers allant de la voile au bateau dans son entier. Compte-tenu des règles ne permettant pas de bénéficier de cofinancements en année N+1 si la structure en avait reçu en année N, ce sont 26 d'entre elles sur les 50 ayant constitué un dossier qui se sont partagé ces 73.000 €.

Je souhaite donc avec votre accord organiser une opération de cofinancement qui serait ciblée sur les structures ayant délivré plus de 200 passeports (82 EFV en Bretagne) en leur proposant des cofinancements sur un nombre de supports plus restreint permettant de réduire les coûts.

Le financement serait assuré par la F.F.Voile, la Ligue et les Comités départementaux bretons sur la base suivante :

Financement par les CDV qui perçoivent à ce jour 1,14 € par passeport : 0,14 € soit pour 55.855 passeports : 7.819,70 €.

Financement par la Ligue qui reçoit 2,21 € par passeport : 0,21 €, soit 11.729,55 €.

Financement par la F.F.Voile qui reçoit 4,18 € par passeport, assurance incluse : 0,50 €, soit 27.927,50 €.

Ensemble : 47.476,75 €.

Je me tiens à votre disposition pour discuter de ce projet que j'estime essentiel si nous voulons garder la motivation des .E.F.V. sur le « produit passeport ».

Sans réponse de **Jean Pierre Champion** depuis fin janvier, je l'ai appelé téléphoniquement mercredi dernier en lui indiquant que je travaillais sur le présent rapport d'A.G. et que je souhaitais transmettre sa réponse aux clubs bretons.

Il m'a indiqué que la proposition était intéressante mais que pour lui la proposition de cofinancement ne pouvait être que nationale et la dépense prévue (environ 28.000 € pour la part bretonne représentant 30 % du nombre de licences enseignement) n'avait pas été prévue au budget prévisionnel qui sera voté lors de l'AG fédérale du 31 mars, qu'il n'avait pu en discuter avec le trésorier, qu'il était dans l'attente de la décision du Ministère pour la convention d'objectifs pour laquelle une demande de financement importante avait été faite pour financer le déplacement des équipes de France à PERTH en Australie et que s'il ne pouvait dégager ce financement sur le budget restait peut être la solution de prendre sur les réserves. Qu'enfin, il me donnerait la réponse avant ou lors de l'AG fédérale.

Questions ?

**POUR LA VOILE A L'ECOLE**

**Pierre Le Boucher**

*Confer doc AG.*

Questions ?

**POUR LES POINTS PASSION PLAGES**

En l'absence de **Stéphane Bouillon**, je laisse la parole à **Dominique Le Brouster**

*Confer doc AG.*

Questions ?

**POUR LA FORMATION**

**Patrick Bernard**

*Confer doc AG.*

Questions ?

**POUR LA VOILE HANDI**  
**Brigitte Gresset**

*Confer doc AG.*

Questions ?

**POUR LA VOILE HABITABLE**  
**Yvon Quillec**

*Confer doc AG.*

Questions ?

A ce moment de notre assemblée, je souhaiterais compléter les propos d'**Yvon** en vous informant du bouclage récent d'un dossier très important pour la structuration sportive de la voile bretonne.

Nous reviendrons tout à l'heure sur ce que nous avons mis en place en voile légère, mais en dehors de la filière solitaire en habitable, notre offre pouvait paraître incomplète pour ce qui est de la course au large en équipages. Le Centre Départemental de Voile habitable de Saint Quay en Côtes d'Armor était présent depuis de longues années sur une partie du circuit et tout particulièrement sur le Tour de France à la Voile mais les difficultés rencontrées pour assurer l'équilibre des budgets départementaux avait amené le Conseil Général des Côtes d'Armor à réduire son aide au CDVH ce qui devait se traduire en cette année de changement de support par l'absence des Costarmoricains sur le tour.

Informés du projet muri entre la FFVoile et l'ENVSN d'achat par cette dernière de deux bateaux du Tour de France (des M34) et des difficultés rencontrées par ces deux partenaires pour faire vivre un programme de compétitions, la Ligue et le CDVH ont rencontré, à l'occasion du salon nautique **Jean Pierre Champion** et **Jean Yves Le Deroff** et jeté les bases d'un projet qui aujourd'hui a abouti à une offre en course en large en équipages dont je laisse le soin à Pierre LE BOUCHER, Président du CDV 22 et du CDVH de nous dire quelques mots :

**Pierre Le Boucher**

*Confer doc AG.*

Questions ?

**VOILE LEGERE**  
Je laisse la parole à **Christian Chardon**

*Confer doc AG.*

Questions ?

Comme je le disais au début de mon propos, l'ambition des créateurs de la Ligue de Bretagne de Voile était au début des années 1980, de développer la voile et le nautisme sur notre territoire. Ce projet s'est révélé pertinent puisque les activités nautiques n'ont cessé de progresser globalement. Ce constat, je le disais, ne doit cependant pas nous faire oublier que le sport en voile légère connaît, depuis plusieurs années une stagnation inquiétante.

Trois décennies après la mise en place du schéma sportif (D3/D2/D1), il est devenu nécessaire de procéder à sa réactualisation pour tenir compte de l'évolution des demandes de pratique et des contraintes économiques qui pèsent sur nos structures.

Avant de proposer, il convient de se mettre d'accord sur les causes de cette situation. Nous les situons sur trois niveaux :

Causes culturelles :

Elles sont inhérentes au « milieu voile » proprement dit. Notre sport de compétition n'a pas véritablement – à quelques exceptions près, il y a, bien sûr, des exemples contraires – réussi à s'affranchir de l'emprise sociale qui l'a modelé (schéma fédéral, poids des classes). Ce schéma sportif s'adresse souvent au dessus des clubs, à des individus majoritairement privilégiés socialement. La volonté de « resocialisation » affichée il y a plus de vingt ans n'a pas permis d'atteindre l'objectif fixé. En d'autres termes, et au risque de choquer, pour faire de la compétition en voile, mieux vaut être enfant de cadre ou de profession libérale que fils ou fille d'ouvrier ou de technicien.

Causes sociologiques :

Elles sont inhérentes à l'ensemble de notre société. Le SPORT DE COMPETITION est, tous sports confondus, en recul au profit d'autres pratiques de sport comme le sport de loisir, le sport santé, et ce non sans bonnes raisons au regard des dérives constatées dans tel ou tel sport, parmi les adultes mais aussi les jeunes.

Causes économiques :

Celles-ci relèvent de l'interne et de l'externe. D'une part, de nos choix stratégiques de schémas sportifs mais également, de l'évolution des aspirations à faire de nos structures nautiques des lieux « normaux » de vie professionnelle pour nos cadres, nos entraîneurs, nos moniteurs, sans compter tous les aspects liés à l'amélioration des prestations offertes à nos membres.

Ces trois causes essentielles devront être corrigées dans la limite de nos réelles possibilités d'actions si notre volonté est de redonner du sens au sport de compétition en voile légère.

Nous devons, à mon sens redéfinir notre schéma sportif et cette évolution (révolution) passe par l'identification des OPTIONS STRATEGIQUES FONDAMENTALES

1.- Le CLUB : il nous faut sortir de la démarche individuelle et pour ce faire passer par la possibilité offerte de vivre le sport compétition parce que le CLUB l'intègre dans son projet. A cet égard, j'attire votre attention sur les dossiers de demande d'aide du CNDP 2011 : Vous lirez que toute aide est aujourd'hui conditionnée à la production d'un PROJET DE CLUB. Nous l'avons prôné il y a quelques années ; il faut croire que ce n'était pas une mauvaise idée.

2.- la POPULATION VISEE : les moins de 18 ans en priorité, pour « éduquer » durablement les générations de « jeunes marins bretons ».

3.- L'OUTIL : les flottilles dites d'école de voile afin de coller à la réalité économique de nos structures et de permettre l'utilisation différenciée des dites flottilles pour des activités scolaires, touristiques et sportives.

Il existe deux grands mondes dans le sport de compétition :

1.- celui du plus grand nombre vécu en termes d'hygiène de vie, de sport local économe en moyens, en temps et en argent.

2.- celui d'une minorité vécu en termes de performance, de projet de vie nécessitant moyens, temps et argent.

Ces deux mondes doivent coexister sans être liés l'un à l'autre de manière hiérarchique et réglementaire.

Notre organisation territoriale aujourd'hui finalisée peut répondre efficacement à cette double mission :

- Par un réseau de clubs conséquent sur le territoire breton permettant une pratique de proximité au profit du plus grand nombre.
- Par une structuration désormais « lisible » pour la prise en charge de la « performance » par le réseau des CLE, CER et CEN et un groupe nombreux et efficace d'entraîneurs/détecteurs de talents.

Je demande à la Commission sportive voile légère de se saisir dès demain de cette question et de faire des propositions au Comité Directeur de la Ligue pour une application pour la saison sportive 2011/2012.

Questions ?

#### VOILE RADIO COMMANDEE

Nous n'avons pas de représentant de la VRC au sein du Comité Directeur de la Ligue et pourtant cette activité est importante en Bretagne et les résultats des coureurs bretons significatifs.

Nous vous proposerons d'accueillir au sein du Comité Directeur **Paul-Hervé Blonce** qui représentera cette activité. Nous l'avons d'ores et déjà mis à contribution en lui confiant le rapport de cette commission que vous trouverez dans le document AG.

*Confer doc AG.*

Questions ?

#### NATURA 2000

Je laisse la parole à **Bertrand Nardin** qui a suivi avec **Philippe Rodet** et **Caroline Vincent** du CRER (Centre Régional d'Expertise et de Ressources des Sports de nature) ce dossier pour nous :

#### Décret du 09 avril 2010

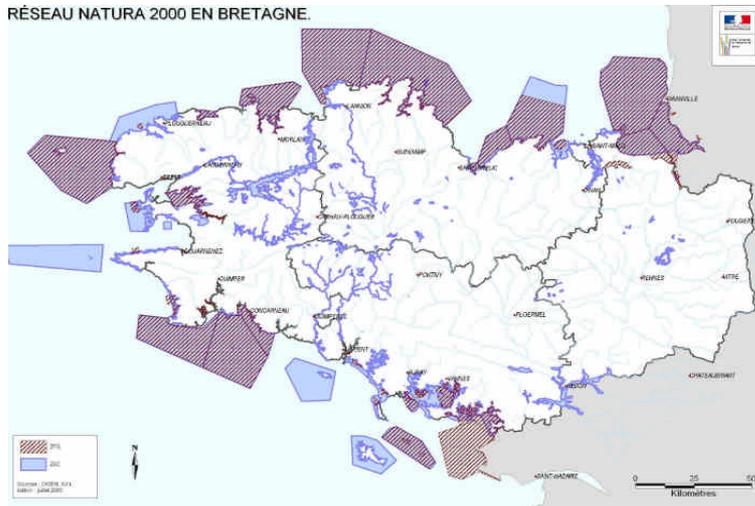
- Article 27 : Les manifestations nautiques en mer soumises à déclaration dans des conditions fixées par arrêté des ministres chargés de la mer et des sports dès lors qu'elles donnent lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 € ou dès lors qu'elles concernent des engins motorisés.

#### Modification de l'arrêté du 3mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer.

- **8/ Cas des manifestations soumises à évaluation d'incidences au titre du réseau Natura 2000 (Décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000).**
- La manifestation nautique **doit faire** l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 :
- OUI           NON
  
- La manifestation nautique **est susceptible** d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites du réseau Natura 2000 :
- OUI           NON
  
- **Préciser :**
- **Si l'évaluation conclue à l'existence d'incidences notables sur les espèces et habitats ayant justifié le classement du site Natura 2000, un dossier complet devra être joint à cette déclaration qui comprendra :**
- une présentation simplifiée de la manifestation, accompagnée d'une carte détaillée
- la liste des sites Natura 2000 affectés
- une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que la manifestation peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés ( **document en cours de réalisation**)
- un exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables
- une description des solutions alternatives envisageables
- une description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables
- une estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires, qui sont assumées par l'organisateur

Afin de réaliser l'évaluation d'incidences demandée, il peut être **utile de se rapprocher** de l'opérateur du site Natura 2000 concerné.

L'instruction des dossiers sera faite dans un délai de 2 mois.



**Où trouver des informations :**

- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- [Contact : Mr MICHALOWSKI tel.02 23 48 64 91](mailto:Mr.MICHALOWSKI)
- [www.bretagne.developpementdurable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpementdurable.gouv.fr)
- Le Centre régional d'expertise et de ressources des sports de nature (CRER) : [www.sports-nature-bretagne.fr](http://www.sports-nature-bretagne.fr)
- Le portail du réseau NATURA 2000: [www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr)

Questions ?

**ARBITRAGE**

Au risque de me répéter, il n'y a pas de sport sans arbitres. **Guy Toureaux** pilote cette commission importante pour la qualité de notre sport. Je lui laisse la parole.

*Confer doc AG.*

Questions ?

Avant de continuer, je souhaite revenir sur l'intervention de **Guy** et poser la question à l'assemblée générale. Est-il normal que dans notre sport, les clubs qui postulent à accueillir les régates de notre championnat de Bretagne ne disposent pas d'arbitres en leur sein. La plupart des sports ont rendu cette disposition obligatoire et pénalisent financièrement les structures qui ne remplissent pas cette obligation. Je souhaiterais quant-à moi que notre assemblée se prononce par un vote d'orientation sur le point suivant qui serait ajouté au règlement sportif :

**« Tout club postulant à l'organisation d'une épreuve du championnat de Bretagne devra pour être retenu fournir à la Ligue lors de sa demande les coordonnées du ou des Comités de course et juges qui encadreront cette manifestation. »**

Questions ?

Il est procédé au vote de cette proposition qui est approuvée par 99 voix pour.

COMMISSION MEDICALE

La qualité de notre sport passe par le suivi médical de nos sportifs. Je laisse la parole au docteur

**Gérard Garo** :

*Confer doc AG.*

Questions ?

CENTRE D'EXCELLENCE NATIONAL de BREST

Je vous invite à prendre connaissance du rapport qu'**Yves Leger**, Directeur du Pôle, a établi à l'intention des membres de cette assemblée générale.

Je manquerai à tous mes devoirs si je ne profitais pas de cette tribune pour remercier les collectivités et en premier lieu BREST METROPOLE OCEANE mais aussi le Département du Finistère, la Région Bretagne et l'Etat par les fonds du CNDS, d'avoir mis à la disposition du haut niveau voile français mais aussi et surtout breton les magnifiques locaux de l'ADONNANTE. Si j'en crois le Président de la Fédération, c'est le plus bel outil mis à la disposition des sportifs.

*Confer doc AG.*

Questions ?

CENTRE D'EXCELLENCE NATIONAL de PORT LA FORET

En l'absence de **Christian Le Pape**, directeur du Pôle France « Finistère Course au large » pris par ses obligations sur la première régata de la saison en Figaro, je vous invite à lire le compte-rendu d'activité dans le doc. AG.

*Confer doc AG.*

Questions ?

CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL de BREST

CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL de SAINT QUAY PORTRIEUX

Vous trouverez dans le doc. AG les rapports d'activités de ces deux centres dont la qualité de la prestation est aujourd'hui reconnue par les représentants de l'Etat mais aussi par notre Direction Technique Nationale.

*Confer doc AG.*

Questions ?

Pour clore mon propos, je vous rappellerai que les inquiétudes dont je faisais état l'an dernier à l'assemblée générale sont toujours là mais nous avons su montrer que malgré ce contexte parfois difficile, sans visibilité à long terme, la voile en Bretagne continue sa progression dans tous les domaines.

Nous n'allons pas nous arrêter en si bon chemin d'autant que de belles et grandes échéances s'annoncent pour nos meilleurs représentants avec :

- En 2012 et en VOILE LEGERE les JEUX OLYMPIQUES de LONDRES pour lesquels nombre d'athlètes bretons sont en sélection, je citerai **Thomas Le Breton** en Finn, **Marine Rambaud** en RSX, **Camille Lecointre** et **Mathilde Geron** en 470, **Félix Pruvot** en Laser, **Claire Le Roy** et **Anne Claire Le Berre** et leurs équipages en ELIOTT,

- Toujours en 2012, les JEUX PARALYMPIQUES de LONDRES avec l'équipage du SONAR barré par **Bruno Jourdren**, médaille d'argent en CHINE,
- Encore en 2012, le prochain VENDEE GLOBE avec nombre de bretons qui porteront haut et fort les couleurs de Port la Forêt et de la Bretagne,
- Fin 2011, le départ de la VOLVO RACE avec l'équipage de GROUPAMA mené par **Franck Camas**.

Et j'en oublie certainement. J'ai une pensée pour **Thomas Coville**, le Costarmoricain qui en ce moment même tente de battre le record de **Francis Joyon**, le Morbihanais.

Je terminerai par les traditionnels mais très sincères remerciements qui j'adresse en votre nom à tous les membres du Comité Directeur et plus particulièrement à **René Blanchard** et **Eric Tranvouez**, ainsi qu'à toute l'équipe de salariés de la Ligue, **Janine, Brigitte, Sophie et Dominique**, ainsi qu'aux cadres techniques **Bertrand, Faustine, Moana** et le petit dernier **Aurélien Le Metayer** qui est encore en formation jusqu'à l'été prochain avant de rejoindre l'équipe à plein temps à la rentrée de septembre.

Merci pour votre attention (participative).

Questions ?

Il est procédé au vote du rapport moral du Président qui est approuvé par l'ensemble des représentants des Clubs. 99 voix pour.

#### **Rapports financiers.**

Le Trésorier **René Blanchard** et **Yves Brun** font la présentation des comptes 2010.

*Confer document.*

Après lecture de l'audit fait par **Stéphane Quéré**, Commissaire aux Comptes. Société Geirec.

Il est procédé au vote des comptes 2010, qui sont approuvés par l'ensemble des représentants des Clubs. 99 voix pour.

**Jean-Yves Le Breton** ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est procédé à l'élection du nouveau Commissaire aux Comptes de la Ligue Bretagne de Voile.

**Stéphane Quéré** est élu Commissaire aux Comptes auprès de la Ligue Bretagne de Voile et ce pour une période de six ans par l'ensemble des représentants des Clubs, 99 voix pour.

Le Trésorier **René Blanchard** et **Yves Brun** font la présentation du Budget Prévisionnel 2011.

*Confer document.*

Il est procédé au vote du Budget prévisionnel 2011 qui est approuvé par 96 voix pour et 3 abstentions.

#### **Election au Comité Directeur.**

Le Comité Directeur est composé de 32 Membres, à ce jour deux postes sont vacants. Il a été fait appel à candidature auprès de nos Structures. Une seule candidature valable nous est parvenue dans les délais en vigueur. Il s'agit de la candidature de **Paul-Hervé Blonce** licencié au CN Ploermel.

Il est procédé à l'élection :

**Paul-Hervé Blonce** est élu au Comité Directeur de la Ligue de Bretagne de Voile par l'ensemble des représentants des Clubs. 99 voix pour.

#### **Cotisation des Structures, associations et établissements, auprès de la Ligue.**

Il est proposé d'augmenter les cotisations de 5 €.  
La cotisation serait alors de 90 € pour l'année 2011.

Il est procédé au vote :  
Cette proposition est approuvée par 99 voix pour.

#### **Election des Représentants de la Ligue à l'AG fédérale.**

##### **Représentants des Associations :**

**Audran Yves** : Crocodiles de l'Elorn  
**Bernard Patrick** : YC St Lunaire  
**Blanchard René** : USAM Voile  
**Bovyn Olivier** : CVB Erquy  
**Chardon Christian** : CN Rostiviec  
**Dahirel Noël** : CN Lorient  
**Gueutier Pierre** : EV Port Blanc  
**Journé Jean** : SN : Baie de St Malo  
**Kerhoas Michel** : CN Brignogan Plages  
**Le Boucher Pierre** : CNPLM  
**Le Breton Bruno** : USAM Voile  
**Le Page Dominique** : YC de l'Odet  
**Toureaux Guy** : CN Sarzeau  
**Tranvouez Eric** : USAM Voile

##### **Représentants des Etablissements :**

**Bouillon Stéphane** : EV Fogéo  
**Lailic Jean-Pierre** : CNM Douarnenez Tréboul

L'ensemble des Représentants Associations et Etablissements est élu à la majorité absolue des voix.

#### **Intervention des personnalités**

##### **Henry Bacchini** : FFVoile

Le vice-président fait part à l'assemblée de :  
L'importance du retour des résultats pour le classement national des coureurs.  
Présentation de l'outil informatique.  
Collectif France Espoir Course au large.

##### **Jean Kerhoas** : FFVoile

Le vice-président fait part à l'assemblée de :  
Le E-Commerce avec la plateforme de réservations des stages.  
Le développement durable : le nouveau bateau à propulsion électrique « le Costo ».  
Le développement de la pratique Voile Adulte.  
La perte du partenaire Orange. (prise en compte de la demande de la Ligue).

##### **Daniel Gilles** : Vice-président du Conseil Régional chargé des Sports

La Région Bretagne est très présente dans le domaine de la Voile.  
La voile sport identitaire breton.  
La Région aide les grandes manifestations, les coureurs ainsi que les athlètes en préparation olympique.  
D'autres dossiers :  
Le PES avec les CLE, les CER et les CEN.  
Le Challenge Espoir Bretagne.

La formation aux métiers du sport.

**Distinctions**

Sont mis à l'honneur Messieurs **Jean-Yves Courtay** et **Pierre Guentier** pour l'aide apportée dans la vérification de la saisie du calendrier des épreuves ainsi que **Yves Audran** et **Michel Tarsiguel** pour la saisie des classements en voile légère et en voile habitable.

Sont récompensés les Clubs vainqueurs du Championnat de Bretagne.

**YC Carnac** : Champion de Bretagne Catamaran.

**Crocodiles de l'Elorn** : Champion de Bretagne Windsurf.

**CN Rennes** : Champion de Bretagne Dériveur.

**CN Lorient** : Champion de Bretagne Habitable.

**HandiVoile Brest** : Champion de Bretagne HandiVoile.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale 13h20.

Michel Kerhoas  
Président

Eric Tranvouez  
Secrétaire Général

